Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Fuel & Construction Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

Date 2015-11- S No./N° VM	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
s No./N° VN	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
s No./N° VN	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
s No./N° VN	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
end fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
end fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
end fin	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
<u> </u>	Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Ru	EST
Rur	
Ru	
hle	yer Id - Id de l'acheteur
1 1 222.0	- N° de FAX
(819) 95	6-5227

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
2016-01-22			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



Document No.31184-155883/A

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. 2016-01-22 Plant/Usine XXXXXXXXX Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination S U. of I. U. de D. atý até 31184 Inv. Code Fact. Dest. Code Dest. 31184 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada SYSTÈME DE FILTRATION VORTISAND équivalents seront considérées. obligatoires selon l'annexe A Spécifications/exigences Modèles de rechange ou Description Proposé le numéro de MODEL AWC1-20-SI-SK Public Works and Government Services Canada modèle: Item Article



ld de l'acheteur - Buyer ID $hl657 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

hl657.31184-155883

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1	– RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	2
1.2	BESOIN - SOUMISSION	2
1.3	COMPTE RENDU	2
1.4	ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2	– INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	3
2.3	Présentation des soumissions	3
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.5	LOIS APPLICABLES	4
2.6	MEILLEURE DATE DE LIVRAISON - SOUMISSION	4
PARTIE 3	– INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE 4	– PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1	Procédures d'évaluation.	7
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5	– ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
PARTIE 6	– CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	. 11
6.1	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.2	BESOIN - CONTRAT	11
6.3	Clauses et conditions uniformisées.	11
6.4	DURÉE DU CONTRAT	
6.5	Responsables	12
6.6	PAIEMENT	13
6.7	Instructions relatives à la facturation	13
6.8	ATTESTATIONS	
6.9	LOIS APPLICABLES	13
6.10	Ordre de priorité des documents	
6.11	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
6.12	INSPECTION ET ACCEPTATION	
6.13	Instructions d'expédition	14

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

Id de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin - soumission

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Id de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans <u>le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: 60 jours Insérer: 90 jours

2.2 Clauses du Guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B1000T	Condition du matérial - soumission	2014-06-26

2.2.1 Sujet à vente antérieure

SOUMISSION DE LIVRAISON(S) FERME(S) OBLIGATOIRE. SI UNE PROPOSITION EST SOUMISE "SUJET À VENTE ANTÉRIEURE" OU SI UNE PROPOSITION NE SE CONFORME PAS À LA PÉRIODE DE VALIDITÉ DE LA SOUMISSION, VOTRE PROPOSITION NE SERA PAS RETENUE.

2.3 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

Id de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Meilleure date de livraison - soumission

Bien	que	la li	vraison	soit de	mandée	pour	le 22	janvier,	2016, ,	la r	neilleure	date	de
livra	ison (qui į	peut êtr	e offer	te est le								

Id de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans les détails de l'article seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, rectoverso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.3 Clauses du quide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de	Section	Date
CCUA		
C3011T	Fluctuation du taux de change	2013-11-06

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

ld de l'acheteur - Buyer ID $hl657 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

3.1.4 Paiements Progressifs

Paiements Progressifs ne seront pas considérées à moins d'être spécifiquement offerts par TPSGC dans le présent document.

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour permettre une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit fournir la documentation avec leur soumission montrant comment ils répondent aux exigences techniques détaillées dans l'annexe "A"; et
- b) Exigences/spécifications obligatoires selon l'annexe A

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financière obligatoires

- a) Le soumissionnaire doit offrir un prix unitaire ferme en devises canadiennes, les taxes applicables exclus, DDP rendu droits acquittés à destination Incoterms 2000, les droits de douane inclus pour chaque article offert; et
- b) La proposition financière du soumissionnaire doit respecter les modalités de paiement; et

4.2 Méthode de sélection

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	2010-08-16

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le <u>Formulaire de déclaration</u> dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

ou

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883 ld de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail .

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée</u> » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les	3.1 Attestation des caractéristiques environnementales générales soumissionnaire doit sélectionner et remplir l'une des deux déclarations suivantes fins d'attestation
A)	Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire est inscrit ou rencontre la norme ISO 14001.
	Signature du représentant autorisé du soumissionnaire Date

B) Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire satisfait et continuera de satisfaire, pendant toute la durée du contrat, à un minimum de quatre (4) des six (6) critères identifiés dans le tableau ci-dessous.

Le soumissionnaire doit indiquer qu'il satisfait à un minimum de quatre (4) critères.

Pratiques écologiques au sein de l'organisation des soumissionnaires	Insérez un crochet pour chaque critère qui est respecté
Favorise un environnement sans papier au moyen de directives, procédures et / ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des activités quotidiennes, excepté lors d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé dans le cadre des activités quotidiennes est composé d'un minimum de 30% de matières recyclées et possède une certification de la gestion durable des forêts.	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. 31184--155883/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. 31184--155883

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1657 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Utilise préférablement des encres écologiques et achète des cartouches d'encre réusinées ou cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Des bacs de recyclage pour le papier, le papier journal, le plastique et l'aluminium sont disponibles et vidés régulièrement conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50% de matériel de bureau détient une certification éco énergétique.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnai	re Date
5.2.3.2 Certifications des produits Le soumissionnaire certifie que tous les produits propose spécification sous "Détails de l'article".	és sont conformes au
Signature Da	nte

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

ld de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le .

6.4.2 Respect des délais de livraison

L'entrepreneur est prié d'aviser le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux dans les plus brefs délais de son incapacité de respecter les délais de livraison fixés et de demander, par la même occasion, une prolongation du délai et de proposer un calendrier de livraison révisé tout en offrant avec sa demande une considération pour cette révision. Le ministère se réserve le droit, conformément aux conditions générales, de résilier le contrat, en totalité ou en partie, pour motif d'inexécution, le jour ouvrable suivant la date de livraison établie dans le contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No. 31184-155883/A N° de réf. du client - Client Ref. No. 31184-155883

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier hl657.31184-155883 Id de l'acheteur - Buyer ID hl657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Louie Turner, Spécialiste en approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements, Secteur des achats commerciaux de la gestion de l'approvisionnement

Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers

Division des produits pétroliers et des produits de construction (HL)

Portage III, 7A2, 11 rue Laurier

Gatineau, QC, K1A 0S5

Téléphone: (873) 469-3342 Télécopieur: (819) 956-5227

Courriel: louie.turner@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dénassant la nortée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des

	estructions verbales ou écrites de to	oute personne autre que l'autorité
6.5.2 Responsab	le technique	
Nom : Titre : Organisation : _ Adresse : _ Téléphone : _ Télécopieur : _		
sont exécutés dans au contenu technique questions technique autoriser les change	inique représente le ministère ou or le cadre du contrat. Il est responsa- le des travaux prévus dans le contr s avec le responsable technique; c ements à apporter à l'énoncé des tra- ement au moyen d'une modification	able de toutes les questions liées at. On peut discuter des ependant, celui-ci ne peut pas avaux. Ces changements peuvent
6.5.3 Représenta	nt de l'entrepreneur	
Nom et numéro de t	éléphone de la personne avec qui	communiquer :
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
Nom:		
No de téléphone:		
No de télécopieur:		
Courriel:		
	Part _ Partie 2 of _ de 2 / Page 12 of _	de 15

File No. - N $^{\circ}$ du dossier h1657.31184-155883

ld de l'acheteur - Buyer ID $h1657 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix unitaire ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans le contrat selon un montant total de ______ \$ CAD. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Modalités de paiement

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit présenter ses factures conformément à l'information exigée dans l'article 10 du document 2010A, Conditions générales - biens (complexité moyenne). Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur	, et les
relations entre les parties seront déterminées par ces lois.	

Id de l'acheteur - Buyer ID h1657 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03) biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;

d)	la soumission de l'entre	epreneur en date du	« clarifiée le	» ou «,
	modifiée le	».		

6.11 Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes

Référence de CCUA	Section	Date
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

6.12 Inspection et acceptation

Le responsable technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.13 Instructions d'expédition

6.13.1 Instructions d'expédition - livraison

1. L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés 1200 Montreal Road, Ottawa, Ontario. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes applicables.

File No. - N° du dossier h1657.31184-155883

ld de l'acheteur - Buyer ID $hl657 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE «A»

Spécifications/exigences obligatoires

Approbation par CSA seulement
Filtration par flux de système 50 gpm
Capacité de filtration pendant lavage à contre-courant
Ouverture d'aération manuel sur la cuve (vaisseau)
Vannes entrée-sortie Robinet à bille C / W actionneur électrique et fin de course
Vanne à bille pour lavage à contre-courant C / W actionneur électrique et fin de course
Tubes et raccord de tuyauterie en acier inoxydable
Déchets de lavage (diameter de la tuyauterie) 1 ½ pouces.
Entrée d'eau de la ville (diamètre) 1 1/2 pouces
Pression d'opération maximale 100psig
Pression d'entrée d'eau maximal 70psig
Température d'opération 180 °F